

26 NOV. 2018

COURRIER ARRIVEE

GR18/0982

Monsieur le Président,

À la lecture du rapport que vous m'avez communiqué concernant la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ,je ne peux que confirmer les observations que je vous avais adressées suite au rapport préliminaire.

J'ajouterai simplement ,que sous l'autorité du Directeur Général des services , les cadres des services techniques (ingénieurs) ont indiqué qu'ils maîtrisaient parfaitement la question ,ce qui ne rendait pas nécessaire une expertise externe.

Par ailleurs , la commission d'appel d'offres (que je ne présidais pas) est souveraine dans ses choix et je n'imagine pas qu'il eut été possible pour moi d'entériner un choix différent.

Désormais c'est le fonctionnement des installations de traitement des OMR qui permettra de savoir sur la durée si les choix des ingénieurs de la CABM et de la CAO étaient les bons.

Fait à Béziers le 21/11/2018.

Raymond Couderc.

